



Travailleurs détachés :

L'Impasse du Transport Routier Marchandises

La Fédération Nationale des Transports et de Logistique FO/UNCP se félicite de l'accord trouvé cette nuit sur les Travailleurs Détachés. Toutefois, de nombreuses interrogations nous traversent l'esprit. Nous savons qu'il n'y a pas de corps de contrôle Européen donc, quels moyens seront mis en place ? On nous annonce une nouvelle directive Travailleurs Détachés pour 2022, pourquoi attendre si longtemps ? Le mammoth européen a-t-il du mal à bouger, à être réformé ? Contrairement aux annonces du Président Macron, ce n'est pas la France qui est irréformable mais bel et bien l'Europe avec ses complexités et sa lenteur.

Les Français attendent du concret tout de suite, pas dans 4 ans !

Sur le Transport Routier de Marchandises, les craintes annoncées de la FNTL FO/UNCP et de la CGT Transports, lors du conflit du mois de septembre 2017, se sont avérées vraies ! Un deal avait bien été passé entre le président Macron, les Pays de l'Est et la Péninsule Ibérique. Malgré les belles paroles de Madame Borne, Ministre des Transports, le TRM est exclu de la nouvelle directive Travailleurs Détachés.

Les Français vont donc continuer à croiser, sur les belles routes de notre pays, des esclaves de la route, payés au lance-pierres, aux conditions de vie et d'hygiène déplorables, pour le plus grand profit des grands groupes Européens. Et pendant ce temps-là, la Péninsule Ibérique et les Pays de l'Est, étant en sous capacité de transport routier dans leur pays, pourront embaucher des Philippins et des Chinois pour effectuer leurs transports à un tarif défiant toute concurrence. Elle est belle l'Europe !

Quant à l'application des règles françaises, issues de la loi Macron de 2015, à la FNTLFO/UNCP nous n'y croyons pas une seule seconde car les moyens des corps de contrôle français sont décimés, austérité oblige.

Paris le 24 octobre 2017,

Contact :

Le SG FD Transports,

Patrice CLOS.

06.07.56.96.53.

